



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :

JEUDI 28 MARS 2024

A 20 H 30 EN MAIRIE
45 RUE DE LA REPUBLIQUE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 février 2024
2. Modification des membres au sein du Conseil d'administration du CCAS
3. Modification des membres au sein de la commission d'accessibilité
4. Budget commune – compte de gestion 2023
5. Budget commune – compte administratif 2023
6. Budget commune – affectation définitif du résultat 2023
7. Vote des taux des impôts directs locaux
8. Subventions aux associations
9. Budget commune – budget unique 2024
10. L'état annuel des indemnités des élus municipaux
11. Conventions bilatérales définissant les règles de la mise en œuvre de la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux
12. Pérennisation de l'extinction de l'éclairage public entre 00h30 et 5h00 sur l'ensemble de la commune
13. Rapport d'activités de l'OMCA
14. Mise à jour du tableau des effectifs
15. Décisions du Maire
16. Questions diverses

Le 21 mars 2024

Le Maire,
Michel LACOUX

